



Le label du Parc naturel régional du Queyras est renouvelé

En publiant le 2 juin 2010 le décret de classement du parc naturel régional du Queyras, le Gouvernement confirme la validité du projet présenté.

Resserré sur 10 communes, Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vielle, Eygliers, Guillestre, Molines-en-Queyras, Ristolas et Saint-Véran, sous l'égide de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et avec le soutien du Département des Hautes-Alpes et de l'Etat, ce projet porte l'ambition d'en faire *un éco-territoire de montagne d'excellence* dans la dizaine d'années à venir. L'objectif poursuivi est de renforcer encore l'attractivité et la notoriété déjà remarquées de ce territoire pour mieux y vivre.

Ce renouvellement tant attendu des habitants et des acteurs du territoire met un point final à une procédure d'élaboration et de consultation engagée il y a 5 ans.

Le temps du *nouveau Parc* est venu. Officiellement reconnu, il peut désormais mettre en œuvre la nouvelle charte et les nouvelles options choisies pour le développement du Queyras.



Relation presse :

Lydia BLETTERIE

04 92 46 88 93

l.bletterie@pnr-queyras.fr

Direction :

Jacques VALLET

04 92 46 88 20

j.vallet@pnr-queyras.fr

